

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE L'OUTRE-MER,
DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
ET DE L'IMMIGRATION

Arrêté du 6 juillet 2011 portant dissolution des brigades territoriales d'Anglès, de Castres, de Carmaux, de Cuq-Toulza et de Mazamet (Tarn), création de la brigade territoriale de Saint-Amans-Soult (Tarn) et modification des circonscriptions des brigades territoriales de Brassac, de Cagnac-les-Mines, de Labastide-Rouairoux, de Labruguière, de Lacaune, de Lautrec, de Monestiès, de Puylaurens, de Vaderiès et de Vielmur-sur-Agout

NOR : IOCJ1115932A

Le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration,
Vu le code de la défense, partie réglementaire, III ;
Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles 15 et R. 15-22 à R. 15-26 ;
Vu la loi n° 2009-971 du 3 août 2009 relative à la gendarmerie nationale ;
Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement,

Arrête :

Article 1^{er}

Les brigades territoriales d'Anglès, de Castres, de Carmaux, de Cuq-Toulza et de Mazamet (Tarn) sont dissoutes à compter du 1^{er} août 2011. Corrélativement, la brigade territoriale de Saint-Amans-Soult (Tarn) est créée et les circonscriptions des brigades territoriales de Brassac, de Cagnac-les-Mines, de Labastide-Rouairoux, de Labruguière, de Lacaune, de Lautrec, de Monestiès, de Puylaurens, de Vaderiès et de Vielmur-sur-Agout (Tarn) sont modifiées à la même date, dans les conditions précisées en annexe.

Article 2

Les officiers, les gradés et gendarmes des brigades territoriales de Brassac, de Cagnac-les-Mines, de Labastide-Rouairoux, de Labruguière, de Lacaune, de Lautrec, de Monestiès, de Puylaurens, de Saint-Amans-Soult, de Vaderiès et de Vielmur-sur-Agout (Tarn) exercent les attributions attachées à leur qualité d'officier ou d'agent de police judiciaire dans les conditions fixées aux articles R. 13 à R. 15-2 et R. 15-24 (1^o) du code de procédure pénale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 6 juillet 2011.

Pour le ministre et par délégation :
Le général de corps d'armée,
major général de la gendarmerie nationale,
L. MULLER

ANNEXE

BRIGADE TERRITORIALE	CIRCONSCRIPTION ACTUELLE	CIRCONSCRIPTION NOUVELLE
Anglès	Anglès Lamontélaré Lasfaillades Le Rialet	(dissolution)
Brassac	Brassac Cambounès Castelnau-de-Brassac Espérausses Le Bez Le Margnès Saint-Salvy-de-la-Balme	Brassac Cambounès Castelnau-de-Brassac Lamontélaré Le Bez Le Margnès Saint-Salvy-de-la-Balme
Cagnac-les-Mines	Cagnac-les-Mines Castelnau-de-Lévis Le Garric Mailhoc Milhavet Sainte-Croix Villeneuve-sur-Vère	Cagnac-les-Mines Castelnau-de-Lévis Le Garric Mailhoc Milhavet Sainte-Croix Taix Villeneuve-sur-Vère
Carmaux	Blaye-les-Mines Carmaux Labastide-Gabausse Rosières Saint-Benoît-de-Carmaux Taïx	(dissolution)
Castres	Castres Laboulbène Navès Saïx	(dissolution)
Cup-Toulza	Aguts Algans Cambon-lès-Lavaur Cuq-Toulza Lacroisille Maurens-Scopont Montgey Mouzens Péchaudier Puéchoursi Roquevidal	(dissolution)
Labastide-Rouairoux	Albine Labastide-Rouairoux Lacabarède Rouairoux Sauveterre Saint-Amans-Soult Saint-Amans-Valtoret	Albine Anglès Labastide-Rouairoux Lacabarède Rouairoux Sauveterre

BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

BRIGADE TERRITORIALE	CIRCONSCRIPTION ACTUELLE	CIRCONSCRIPTION NOUVELLE
Labruguière	Escoussens Labruguière Lagarrigue Noailhac Saint-Affrique-les-Montagnes Valdurenque Viviers-lès-Montagnes	Aigufonde Boissezon Caucalières Escoussens Labruguière Lagarrigue Navès Noailhac Payrin-Augmontel Saint-Affrique-les-Montagnes Valdurenque Viviers-lès-Montagnes
Lacaune	Berlats Escroux Gijounet Lacaune Senaux Viane	Berlats Escroux Espérausses Gijounet Lacaune Senaux Viane
Lautrec	Brousse Jonquières Lautrec Montdragon Montpinier Peyregoux Puycalvel Saint-Genest-de-Contest Saint-Julien-du-Puy Vénès	Brousse Jonquières Laboulbène Lautrec Montdragon Montpinier Peyregoux Puycalvel Saint-Genest-de-Contest Saint-Julien-du-Puy Vénès
Mazamet	Aigufonde Aussillon Boissezon Bout-du-Pont-de-Larn Caucalières Le Vintrou Mazamet Payrin-Augmontel Pont-de-Larn	(dissolution)
Monestiès	Combefa Laparroquial Le Ségur Monestiès Montirat Salles Saint-Christophe Trévien Virac	Blaye-les-Mines Carmaux Combefa Labastide-Gabousse Laparroquial Le Ségur Monestiès Montirat Salles Saint-Benoît-de-Carmaux Saint-Christophe Trévien Virac

BRIGADE TERRITORIALE	CIRCONSCRIPTION ACTUELLE	CIRCONSCRIPTION NOUVELLE
Puylaurens	Appelle Bertre Blan Cambounet-sur-le-Sor Garrevaques Lempaut Lescout Palleville Poudis Puylaurens Saint-Germain-des-Prés Saint-Sernin-lès-Lavaur	Aguts Algans Appelle Bertre Blan Cambon-lès-Lavaur Cambounet-sur-le-Sor Cuq-Toulza Garrevaques Lacroisille Lempaut Lescout Maurens-Scopont Montgey Mouzens Palleville Péchaudier Poudis Puéchoursi Puylaurens Roquevidal Saint-Germain-des-Prés Saint-Sernin-lès-Lavaur
Saint-Amans-Soult	(création)	Aussillon Bout-du-Pont-de-Larn Lasfaillades Le Rialet Le Vintrou Mazamet Pont-de-Larn Saint-Amans-Soult Saint-Amans-Valtoret
Vaderiès	Andouque Crespin Crespinet Saussenac Sérénac Saint-Grégoire Saint-Jean-de-Marcel Valderiès	Andouque Crespin Crespinet Rosières Saussenac Sérénac Saint-Grégoire Saint-Jean-de-Marcel Valderiès
Vielmur-sur-Agout	Carbes Cuq Fréjeville Guitalens-l'Albarède Sémalens Serviès Vielmur-sur-Agout	Carbes Castres Cuq Fréjeville Guitalens-l'Albarède Saix Sémalens Serviès Vielmur-sur-Agout